



Arrêté 2026.04_24

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
A Jean PAVIE, Directeur Général des Services**

Le Maire de la commune de VALDALLIÈRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-19 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature dans une série de domaines à M. Jean PAVIE, DGS ;

Arrête

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean PAVIE, directeur général des services de la commune, à l'effet de signer, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Correspondances courantes relevant des attributions de la direction ;
- Documents sollicitant l'attribution de subventions ;
- Devis ne dépassant pas l'enveloppe financière de 2000 € ;
- Documents comptables concernant le budget communal à l'exception des réquisitions de paiement ;
- Documents en vue de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- Actes de gestion du personnel

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière.

Notifié le : 14/04/2026
Jean PAVIE

Fait à Valdallière, le 14 avril 2026

Le Maire,
Patrice LEPAINTEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20260414-AR2026_04_24-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026
Publication : 23/04/2026